

Délibération n° 68 / 2013

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille treize, le vingt octobre à douze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Sylvie CINÇON, Mme Jasmine DE BLOCK, Mme Laurence DOUCET, Mme Danièle DUBOUCHER, Melle Laury FAGES, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Mickaël GIL, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS.

Absents excusés :

Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Jean-Luc BOTELLA (pouvoir à M. Manuel MARTINEZ), M. Yvan CORP (pouvoir à Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Melle Oriane LOPEZ (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Christophe MOURGUES (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Bernard PRIOU (pouvoir à M. Jean-Claude MONNET), M. Jacques VERNY (pouvoir à M. Denis GALINIER).

Absents non excusés:

Mme Anne-Isabelle SILVESTRE.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Lors du Conseil municipal du lundi 14 octobre 2013, 8 élus ont quitté la séance en cours de réunion. Suite à ce départ, Madame le Maire a constaté que le quorum n'était plus atteint et a donc levé la séance.

Conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, l'ordre du jour restant inchangé, le Conseil municipal s'est à nouveau réuni le dimanche 20 octobre 2013 à 12h30.

Animation / Festivités – Marché de Noël 2013 – Tarification.

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la 6^{ème} année consécutive, un marché de Noël le dimanche 22 décembre 2013 de 10h à 18h.

Afin de permettre l'installation des commerçants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements.

Ainsi le prix est fixé à :

- 50 € pour 3 mètres linéaires, sous tente, avec électricité, vide (sans matériel) ;
- gratuit pour les associations et les commerçants de Pignan.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 68 / 2013

Objet : Animation / Festivités – Marché de Noël 2013 – Tarification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- adopte les tarifs énoncés ci-dessus,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Votes :

Pour : 19 (dont 6 pouvoirs)

Contre : 1 (M. Bernard PRIOU)


Abstentions : 8 (M. Jean-Luc BOTELLA, Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, M. Yvan CORP, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET).

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28 (dont 8 pouvoirs).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :

22 OCT, 2013

BUREAU DU COURRIER

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 juillet 2013

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN